



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 132003

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'enseignement de l'éducation civique. Les cours d'éducation civique sont aujourd'hui dispensés par les professeurs d'histoire et de géographie au collège et au lycée. Cet enseignement très important ne fait cependant l'objet d'aucune validation d'acquis. C'est la raison pour laquelle certaines associations demandent l'instauration d'une épreuve de validation des acquis en éducation civique aux examens de fin de cycle de l'enseignement secondaire. Il lui demande quel est son avis sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132003

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2959

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)